tion célèbre serait vendue pour la moitié de sa valeur, c'est-à-dire pour deux millions cinq cent mille francs.

Il y eut une petite émotion parmi les spéculateurs d'immeubles et de terrains, et aussi parmi les artistes et la société élégante qui se pique d'aimer les arts.

Et, durant quelques mois, ce fut une mode que de visiter cette demeure à laquelle s'attachaient tant de souvenirs, ce salon où tant de beaux esprits, de peintres, de sculpteurs, d'écrivains éminents avaient été reçus, cette salle à manger où de si brillantes conversations avaient retenti, cette chambre vraiment royale, d'où la courtisane presque illustre avait pu croire qu'elle tenait la capitale à ses pieds.

Pas un jour ne se passait sans que l'avoué chargé de la vente ne reçût une douzaine de demandes d'autorisations de visites. Et tout autant de curieux se présentaient à l'hôtel même, où on les accueillait sur la simple remise de leur carte.

Plusieurs articles parurent dans les journaux célébrant les peintures de Baudry, les consoles de Daloz, ces dernières de véritables merveilles, l'escalier d'onyx, un peu petit, mais d'une richesse folle, celui au bas duquel un écrivain aussi spirituel que méchant voulait graver :

Ainsi que la Vertu, le Vice a ses degrés.

Mais tout ce tapage cessa brusquement, au moment où la visite à l'hôtel de la Hanspraïva devenait une de ces curiosités parisiennes qu'on signale même aux étrangers comme un musée.

Tandis que les spéculateurs faisaient silencieusement les malins pour obtenir encore une baisse de prix, l'hôtel avait trouvé un acquéreur et la grille était fermée aux curieux.

—Mais qui ? Qui donc ? interrogeaient les gens d'affaires, un peu dépités.

—Une très jolie femme, répondit l'avoué.

Et ses confidences s'arrêtèrent là, parce que les affaires de ses clients ne regardaient pas les indiscrets.

Les journaux furent plus bavards, ces journaux qui ne respectent plus rien, qui divulguent tous les mystères—surtout quand on les paie pour ne pas les garder.

Et Paris apprit que l'hôtel de la baronne Hanspraïva allait être occupé par "la ravissante baronne de S...."

Car on ne donna d'abord que l'initiale ; mais bientôt ce n'était plus un secret pour personne que l'heureuse propriétaire de cette demeure presque historique était la baronne de Sarlettes, une très élégante et très jolie femme qu'on commença dès lors de rencontrer au Bois, au théâtre, accompagnée d'un ineffable bonhomme, gros, court, extraordinairement brun, fumant toujours de gigantesques cigares et portant, à ses énormes doigts, beaucoup plus de bagues que n'en autorisent les usages parisiens.

Elle était de moyenne taille, adorablement faite et habillée, avec un goût exquis, de toilettes qui la dévêtaient complètement.

Elle avait une chevelure opulente, de cette teinte acajou que nous ont transmise les peintres vénitiens et qui aurait dû encadrer un visage rosé, légèrement taché de roux ; mais sa peau était d'un blanc mat, presque brun, preuve que la chatoyante nuance de ses cheveux ne lui venait pas de la nature ; et elle avait des yeux noirs admirables, des charbons diamantés, surmontés de sourcils épais, comme dessinés avec du crayon noir, ce qui donnait à cette ancienne brune transformée en rousse, une expression diabolique.....

Qu'était-elle ? d'où venait-elle ? Mystère. Mystère complet là-dessus.

Quant à son compagnon, on sut bientôt, mais d'une manière très indécise, qu'il occupait une situation considérable dans une de ces républiques sud-américaines qu'on a tort de comparer à des républiques d'opérette, car les drames y sont autant, si ce n'est plus fréquents que les farces de vaudeville.

Existait-il, avait-il jamais existé un baron de Sarlettes ?

La chronique était muette sur ce point.

Existait il même une baronnie de Sarlettes ?

Le prince de Zéran, très ferré sur toutes ces questions, se contenta, le jour où on lui en parla, d'ancrer très solidement son monocle dans l'œil droit et de dire :

—C'est la plus jolie fille de Paris !

Après une semblable appréciation, la baronne faisait partie du Tout-Paris.

Tous les coureurs de femmes essayèrent alors de se trouver sur son chemin, d'obtenir un sourire, une œillade, une promesse pour l'avenir, puisque le présent était occupé.

Mais la tenue de la baronne de Sarlettes demeura impeccable.

Pas un homme, en six mois, ne put se vanter d'avoir été remarqué par elle.

Elle vivait bourgeoisement, "popottement", avec ce sombre ami, qui devait avoir dans les veines tout autant de sang indien que de sang espagnol ou portugais, mélange qui porte certainement les caractères à la jalousie.

Cela n'empêchait pas la maison d'être montée sur un assez grand pied, avec six chevaux, six domestiques, moins sans doute que n'en aurait comporté cette vaste demeure ; mais il n'y avait que deux maîtres à servir, et les domestiques étaient "sous la coupe" d'une gouvernante aussi terrible que grosse, qui ne leur permettait pas de lésiner une minute et surveillait les dépenses avec une âpre rapacité.

Deux domestiques ayant osé se plaindre d'elle furent mis à la porte séance tenante.

Deux autres, pour se venger de son avarice, ayant rapporté à la baronne de Sarlettes la preuve que sa gouvernante recevait des pots-de-vin des fournisseurs, furent chassés avec indignation, et on leur donna de déplorables certificats.

Après cette quadruple exécution, l'ordre régna parmi les gens de la baronne de Sarlettes, et on aurait pu donner sa maison comme exemple de tenue à bien des grandes dames.

Les Parisiens allaient commencer de s'habituer à elle et renoncer à toute tentative amoureuse, lorsque le maître de cette jolie femme disparut soudain.

Et, durant une huitaine de jours, la baronne de Sarlettes se montra au Bois.

Il n'en fallut pas davantage pour que la course recommençât entre les élégants, à qui obtiendrait d'elle le moindre encouragement.

Et, un jour, le prince de Zéran, avec quelques compagnons aussi légers que lui, organisa dans l'allée des Acacias une façon d'encombrement pour que la baronne eût à sa droite, à sa gauche, devant et derrière elle, des voitures pleines de ses admirateurs.

Et elle entendit une foule de paroles aussi flattieuses que peu respectueuses.

Elle ne répondit à aucune, demeura imperturbable, ne donna même pas l'ordre à son cocher de presser les chevaux ; mais, le lendemain elle apparaissait, flanquée de sa vénérable gouvernante, personne qui manquait peut-être de l'élégance des cours, mais "qui vous avait, ainsi qu'elle le disait d'une voix grasseyante, une paire d'yeux à faire comprendre à tous ces godelureaux qu'ils perdaient leur temps et que la colombe dont la garde lui était confiée conserverait toutes ses plumes jusqu'au retour de son seigneur et maître."

Une très grande familiarité existait d'ailleurs entre cette digne matronne et la baronne de Sarlettes, presque de l'intimité, à tel point que, tous les matins, la gouvernante passait maintenant des deux ou trois heures chez sa maîtresse, sous prétexte de lui faire vérifier ses comptes.

Elle l'aitait même à sa toilette, aussi habile, malgré sa lourdeur et ses gros doigts, que la plus experte des femmes de chambre.

Deux mois s'écoulèrent ainsi.

L'absence du monsieur brun aux superbes bagues se prolongeait ; la baronne ne sortait plus sans être chaperonnée par sa gouvernante, qui prenait de plus avec elle des allures égalitaires et qui, dans les magasins, chez les fournisseurs, commandait du ton d'une vraie maîtresse.

Or, un matin, Mme de Fougasse,—elle se nommait ainsi et n'aimait pas qu'on oubliât jamais sa particule,—venait d'arriver dans la chambre de la baronne de Sarlettes et gravissait majestueusement, des livres et des liasses de papiers sous le bras, les deux marches recouvertes de velours sur lesquelles était posé l'ample lit de la jolie femme, et la bouche s'ouvrait en cœur pour son premier compliment, lorsque la femme de chambre osa lui faire remarquer que Madame la baronne dormait encore.

—Mais je l'ai entendue parler tout à l'heure, observa Mme de Fougasse.

—Elle me disait justement, madame, qu'elle n'avait pas fermé l'œil de la nuit et qu'elle avait encore besoin de repos.

—Bien, bien, ma fille, laissez-nous. On vous sonnera, alors, si on a besoin de vous.

La femme de chambre se retira et Mme de Fougasse alla fermer à clef toutes les portes qui donnaient accès au logis de la baronne, précaution qu'elle prenait chaque jours avant leurs tête-à-tête.

Puis elle s'installa, bien à son aise, devant la table du milieu, mit son lorgnon et recommença les additions de toutes les factures qu'elle apportait et les transcrivit sur son grand livre, avec la gravité d'un caissier de banque.

Après quoi, elle établit son compte de la veille, grogna pour des sous qu'on lui avait arrachés, car elle n'aimait pas à payer les centimes, fit la preuve de ses additions.

Et, toutes choses étant en règle, elle alla enfermer ses paperasses dans un coffre-fort placé à droite du lit et qui était un superbe meuble de la Renaissance en bronze doré et en malachite.

Puis, elle passa à gauche de la dormense, où était un coffre-fort semblable, garni celui-ci, en haut d'écrins, en bas de portefeuilles remplis de billets de banque et de sacs de pièces d'or.

Elle ouvrit un de ces sacs et y versa une poignée de louis qui complétaient la somme de dix mille francs.

Et, comme il y avait dix sacs semblables, cela faisait cent mille francs.

—C'est moi, ça, moi toute seule ! prononça-t-elle avec une immense satisfaction. Ah ! si elle ne m'avait pas eue, moi, ma colombe chérie, ce qu'on l'aurait volée !

Mais le bruit des pièces d'or avait éveillé la dormeuse, qui murmura, les yeux encore mi-clos :

—Comme tu fais du tapage, maman !

Très affectueuse, Mme de Fougasse répondit :

—Un joli tapage, ma poulette ! Voilà les cent mille francs tout ronds !

Et elle s'amusa à placer les dix sacs sur le lit de sa fille.

(A continuer).

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph H. Besnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,867 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes prétendantes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia Hibou, veuve de Joseph Raphael Besnard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 juil—25 29—août 3

Succession d'Isaac Ullman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,933—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Ullman, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 juil—25 29—août 3

Succession de Minerva Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,554—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 juil—21 25 30

Succession d'Anne S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,972—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 juil—21 25 30

Succession d'Emil H. Rosenfeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 46,530 — Division C — Attendu qu'Aline Aron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emil H. Rosenfeld, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 juil—24 29 2 août

Succession d'Anne Dowris, veuve de Patrick McGinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,540—Division B—Attendu que Mlle Mary E. McGinn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anne Dowris, veuve de Patrick McGinn décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 juil—19 24 28

Succession de George Jackson et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,216—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary A. Goodwin, femme d'Alexandre Rodd, exécutrice testamentaire dans cette de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 juil—20 24 29

Succession de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,641—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Olivia I. Bothick, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 juil—20 24 29

Succession d'Eugène Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 46,503—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Henriette Schmitt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et la dite administratrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27juil—27 août 2 b

Succession de Jacob Rockenbach et Caroline Maniach, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,576—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 juil—21 25 30

Succession de Louis Kohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 46,528—Division A—Attendu que Mlle Mary E. McGinn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Kohn, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 juil—19 24 28

Succession de Minnea Parrone, femme décédée de Luigi Epifanione.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,918—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin Voorhies, notaire public, agissant d'après l'ordre de cette cour dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 juil—24 29—août 3

Interdiction de John Larmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,963—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine L. Peters, curatrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 juil—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ancien Etablissement de Charron, Fabricant de voitures et Forgeron, Nos 716 et 724 rue Hôpital, Entre les rues Royale et Bourbon. Deux grandes bâtisses en briques à deux étages.

LOT 70 x 159 — 3.

4

Lots dans le Sixième District.

Succession de Conrad Duvio.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 44,872.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 723 rue Commune (ancien No 155)—MERCREDI, 21 août 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Bonne, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1895, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1° Trois certains lots de terre situés dans cette ville, dans le Second District, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Ursulines, Royale et Bourbon, marqués sur le plan du géomètre Pilié, annexé pour références à un acte passé pardevant Félix de Armas, notaire, le 10ème jour de janvier 1822, les dits lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt-trois pieds quatre pouces (23' 4") de face à la rue Hôpital, cent cinquante-neuf pieds 3 pouces (159' 3") de profon leur, et vingt-trois pieds deux pouces et 4 lignes (23' 2" 4") de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes et séparément les bâtisses en briques et autres améliorations qu'il y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et tous autres avantages y appartenant en quelque sorte, sans exception ou réserve. Les améliorations consistant en deux grandes bâtisses en briques à deux étages, séparées par une grande portion de terre, avec une entrée porte cochère pour véhicule de plus grande dimension, et s'étendant à une grande bâtisse en briques dans le fond, reliant les deux susdites bâtisses à deux étages, toutes lesdites bâtisses couvertes en ardoises et contenant en tout à peu près vingt chambres, le rez-de-chaussée du No 716 est occupé par la forge et prend toute la profondeur de la bâtisse, cinq citernes, puits, etc.

2° Quatre certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Valence, St George, St André et Upper Line, désignés comme numéros de lots Huit à Onze dans l'îlet 567, les dits lots Huit à Dix mesurant chacun 30 pieds de front sur cent pieds de profondeur de cent (100) pieds, formant l'ensemble une des rues Valence et St George, et le lot numéro Onze mesure quarante-cinq pieds de face (45) sur la rue St-George par une profondeur de cent-cinquante (150) pieds.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance s'il y en a, en billets de l'acquéreur, à un et deux ans de crédit, garanti par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses de sécurité, honoraires d'avocat, assurance, etc : l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour 1895, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent de son achat avec l'encanteur pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 juil—17 24 31—août 7 14 21

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John F. Wilson.

No 45,693.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

20 magnifiques lots dans le Second District, — îlet borné par les rues Broad, Orléans, Ste-Anne et White.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 13 août 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 622 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date et signé le 5 juillet 1895 dans l'affaire ci-dessous intitulée, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes, à savoir—

Un certain îlet de terre, comprenant, 20 lots, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 357, et borné par les rues Broad, Ste Anne, Orléans et White, pour être vendus en lots, d'après le dit ordre de cour, daté et signé le 5 juillet 1895, rendu sur la pétition de l'exécuteur testamentaire le 3 juillet 1895, conformément à un plan et mesures, en vue à la Bourse des Encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans sur des billets de l'acquéreur portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèques spéciales et privilèges du vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité les acquéreurs assumant les taxes de 1895, sans de leur enchère.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13 14 21 28 août 4 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John E. King.

No 5,800. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, Encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet. —SAMEDI, 17 août 1895, à 10:30 heures A.M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 16 juillet 1895, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Camp, Natchez et Foyriga, portant le numéro municipal (vieux) 63 rue Magnolia, désigné par la lettre F, sur un plan ou diagram fait par De Armas, arpenteur et ingénieur civil, en date du 12 novembre 1868, le dit lot mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 juil—17 18 23 24 30 31—août 7 16 17

Avis,

Excursions du dimanche à bas marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partant d'Alger à 8 A. M., et arrivant à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.

J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Pass

5 Sept—sem et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS ILLETS DE TERRE DE CHOIX

—DANS LE—

Septième District, Carrollton,

Près de la scierie de McEwan et Murray et du Nouveau Chemin Coquillé.

A L'ENCAN,

Mardi, 30 Juillet 1895.

Dans l'affaire de la Succession d'Edmond B. Lhoste.

No 44,054—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau, 336 rue Carondelet—Le MARDI, 30 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain îlet de terre dans le septième district de cette ville, désigné par le No 293 B, et borné par les rues Léonidas, Jefferson, Emma et Dix huitième, et mesurant 300 pieds sur chacune des dites rues, lequel îlet est subdivisé en vingt-quatre lots et désignés comme lots Nos 1 à 24 les deux inclusivement, conformément à un plan dans un livre de plans de propriétés de Carrollton, daté juillet 1859. Plans en exhibition à la bourse, montrant les mesures et les numéros des lots.

2° Un certain îlet de terre No 294 B, borné par les rues Monroe, Léonidas, Emma et Dix-huitième et mesurant 300 pieds sur chacune des dites rues lequel îlet est subdivisé en vingt-quatre lots, et désignés comme lots Nos 1 à 24 les deux inclusivement, sur un plan du dit livre de plans. Le plan en exhibition à la bourse montrant les mesures et les numéros des lots.

3° Un certain îlet de terre No 295 B, borné par les rues Adams, Burthe, Hillary et Deuxième, étant les lots Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan de L. Surgi, en date du 8 mars 1836, et les dits lots d'après un plan de J. Rothass, en date du 16me jour de mars 1835 et désignés par les Nos 16, 17, 18 et 19 et mesurant, conformément à chacun de ces dits plans, 30 pieds de face sur la Burthe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un, deux et trois ans, en paiements égaux, les paiements différés à être représentés par des billets garantis par liens du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final ; les acquéreurs assumeront les taxes de 1895 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente sera passé pardevant B. Fitche, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juin—30—7 14 21 28 juil—4 date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE Magnifique et Moderne, No 1533 rue Nord Prieur.

ENTRE LES RUES COLOMBUS ET LA HARPE.

Succession de Mme Catherine McDonnell, décédée, femme d'Albert Francis Henry.

No 46,217—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 30 juillet 1895, à la Real Estate and Auction Exchange Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, délégant à la place de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir :—Un magnifique, bien arrangé cottage moderne simple en bois, couvert en ardoises No 1533 N. Prieur, entre Colombus et Laharpe, bâti à trois de la rue et hors des lignes de rue, ceint une bonne clôture en fer, ayant galerie de façade et dans le fond, vestibule, salon, vaste salle à manger, trois chambres à coucher de choix, cuisine, dépense et chambre à bain, avec chambre de service dans la bâtisse du fond, citernes, puits, etc Les trottoirs et les pavés sont en Schillinger et en briques. Le lot est décrit comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 900, borné par les rues Prieur, Johnson, Colombus et Laharpe, le dit lot étant désigné par la lettre B d'après un plan ou croquis dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil, daté le 4 mai 1894, d'après lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur sur 104 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de 27 pieds 9 pouces de l'encoignure des rues Laharpe. Acquis de la Union Homestead Association par acte de W. M. Gurley, notaire, enregistré en le livre 156, folio 14.

Une demeure exquise dans un voisinage de choix, à proximité de la ligne de chars Esplanade, des marchés et des écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; la balance en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1895 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Wm. H. Pascoe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29juin—29 30 juil 7 14 21 28 à date

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages,

Nouveau No 631 rue St-Pierre, entre les rues Chartres et Royale.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Simon Reichert, décédé, No 41,002—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 13 août 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juillet 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale et St-Pierre, Passage St-Antoine (ou allée d'Orléans) et Passage de la Bourse, et désigné par le numéro cinq sur un plan par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 13 mars 1866, annexé à un acte de vente à P. N. Rivers pardevant Félix Grima, notaire, le 25 avril 1866 ; le dit lot de terre mesure d'après le dit plan dix-huit (18) pied six (6) pouces et six (6) lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de soixante quatre (64) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes et mesure dix-huit (18) pieds sept (7) pouces de largeur dans le fond sur la ligne le séparant d'une allée de quatre (4) pieds de largeur commune au dit lot numéro cinq, et aux lots numéros un, deux et quatre sur le dit plan, lequel lot est borné sur le côté de la rue Royale par le dit lot numéro quatre et du côté du Passage de la Bourse par le lot numéro six du dit lot.

Termes—Un tiers ou plus ou tout comptant, la balance à un et deux ans, garantie par hypothèque portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1895 devront être payées par l'acquéreur en plus et au delà du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente devra être fait au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John G. Rustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13 16 21 28 31—août 6 13

PILULES D'ASTHME
Expectoration, Oppression, Toux, Rhume, Asthme, Coqueluche. Soulagement immédiat. Guérison rapide. A obtenu la Médaille d'Argent à l'Exposition universelle. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de valeur rue Banks entre Salcedo et Gayoso.

Succession d'Amelia Thompson—No 46,345.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.—Thos. J. Wills, Encanteur—Bureau No 144 rue Carondelet—MERCREDI, 14 août 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la N.-O., Nos 54 et 56 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juillet 1895, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites à savoir :—

Deux lots de terre situés rue Banks entre Gayoso et Salcedo, bornée par la rue Palmyre, désignés par les Nos 8 et 9 ; le lot No 9 formant le coin des rues Salcedo et Banks et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Salcedo ; le lot No 8 touche le lot No 9 et mesure 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, sur 120 pieds de profondeur, touchant la propriété de Samuel Jerreiman Jr, Esq.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux bil ets chacun pour la somme de $62, datés le 10 septembre 1894 et payables en 12 et 18 mois après date et portant 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, la balance comptant ; 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1895. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Michael Gernon, esq, N. P.

16 juil—16 21 31—août 7 14

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement désirable, Second District.

Résidence Cottage 225, 227 rue Bassin, entre les rues Bienville et Conde.

Avec une devanture sur la rue Franklin.

Succession de Mme Wilhelmina Ziegler.

No 45,845.— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, 15 AOUT.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 122 rue Carondelet—JEUDI, 5 août 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1895, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 226 A, borné par les rues Adams, Burthe, Hillary et Deuxième, étant les lots Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan de L. Surgi, en date du 8 mars 1836, et les dits lots d'après un plan de J. Rothass, en date du 16me jour de mars 1835 et désignés par les Nos 16, 17, 18 et 19 et mesurant, conformément à chacun de ces dits plans, 30 pieds de face sur la Burthe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Le moitié comptant, la balance à un, deux et trois ans, en paiements égaux, les paiements différés à être représentés par des billets garantis par liens du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final ; les acquéreurs assumeront les taxes de 1895 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente sera passé pardevant B. Fitche, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juin—30—7 14 21 28 juil—4 date

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets, Comptes à Recevoir.

Succession de Simon E. Marx.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 30 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 15 juillet 1895 in re succession de Simon E. Marks, il sera vendu à l'encan—

Un lot de Comptes à Recevoir, Billets, etc.

Conditions—Comptant.

16 juil—16 23 29 30

PAR KINGSTON & HORN